

## Comment inscrire votre ou vos enfants ?

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du responsable de l'accueil périscolaire. Remplir obligatoirement un dossier par enfant.

### Pièces à fournir obligatoirement :

- Une photo de l'enfant
- Fiche de renseignement remplie et signée
- Une photocopie des vaccinations à jour
- Une serviette de table au nom et prénom de l'enfant pour les nouveaux inscrits.
- L'attestation d'assurance scolaire / périscolaire
- une boîte de mouchoirs

Les inscriptions sont à retourner

**avant le 22 juillet 2024**

**Attention!!! Toute demande d'inscription incomplète mettent le dossier de votre enfant en attente.**

### N'oubliez pas !

La restauration scolaire permet aux enfants de déjeuner et de passer la période de midi dans des conditions optimales. Ce temps méridien permet aux enfants un apprentissage de la collectivité, une éducation au goût, un temps d'échanges et de partages entre copains et avec l'équipe.

**Pour garantir un service de restauration et une offre périscolaire de qualité, les places seront limitées au regard du nombre d'animateurs, du taux d'encadrement réglementaire et de la capacité d'accueil de la salle.**

### Ouverture de l'accueil de loisirs en 2024-2025

Vacances d'automne : du 21 octobre au 25 octobre 2024

Vacances d'hiver : du 10 février au 14 février 2025

Vacances de printemps : du 7 avril au 11 avril 2025

Vacances d'été : du 7 juillet au 25 juillet 2025

**puis du 25 août au 29 août 2025**

**Dates à confirmer**

les  
francas  
du doubs

EDUCATIFS  
ET SOLIDAIRES



## Accueil de loisirs et périscolaire Couleur Récré.



Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter Béatrice JOLY  
3 rue des Saulniers 25610 Arc et Senans    Portable : 07-86-42-14-14  
Courriel : [arcetsenans.cdl@francas-doubs.fr](mailto:arcetsenans.cdl@francas-doubs.fr)

### Horaires du centre périscolaire

Les **matins** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de **7 h 00 à 8 h 30**,  
Pendant l'**interclasse de midi** de **11h30 à 13h30**  
Les **soirs après la classe** de **16 h 30 à 18 h 30**  
Les **mercredis** de **7h00 à 18h30**. Une plaquette sera distribuée ultérieurement avec les tarifs.  
**L'équipe d'animation assure tout au long de l'année la prise en charge des enfants scolarisés.**

### Modalités : fréquentation/inscription

**Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant :**

- Au mois, à la semaine (avant le mardi, pour la semaine qui suit)
- Via le portail famille

**Les ajouts et suppressions** de repas et d'heure d'accueil se font impérativement de la manière suivante :

- Les mardis matins pour les présences des jeudis et vendredis
- Les jeudis matins pour la présence des lundis et mardis et mercredis Soit deux jours à l'avance.

### Modalités de paiement

Le paiement s'effectue auprès du Responsable (par chèque à l'ordre des Francas du Doubs, en espèces à remettre au responsable en main propre, par titres CESU, par virement bancaire ou directement sur le Portail Famille) dès réception de la facture chaque fin de mois. Le nombre de repas ou d'heures facturés correspond au calendrier fixé ensemble avec les familles.

**Seules seront décomptées** les absences d'une semaine au moins :

Pour maladie (à justifier en transmettant un certificat médical au Responsable du centre), **le 1er jour reste dû.**

**Vous recevrez une facture en fin de mois, à terme échu.**

**Aucune autre absence de 1, 2 ou 3 repas ne sera ristournée, les problèmes exceptionnels qui se présenteront feront l'objet d'une étude au cas par cas.**

### Traitement médical

Les enfants ayant un traitement médical permanent ou temporaire ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls leurs médicaments.

Merci de fournir, dans tous les cas, l'ordonnance du médecin ainsi qu'une autorisation écrite de votre part.. Les médicaments seront administrés par une animatrice à votre enfant.

### Repas adaptés

Pour les enfants présentant un régime particulier, des repas spécifiques peuvent être commandés.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour trouver la meilleure solution.

### Tarifs 2024/2025

(les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial,. Pour les familles inscrites à la CAF du Jura, SNCF, MSA... fournir une notification de QF au 01/01/2025). Attestation obligatoire.

**Pour les allocataires du Jura, il n'y a pas de déduction ATL sur le temps périscolaire.**

Quotient familial	Accueil du matin 7h00-7h30	Accueil du matin/soir (tarif de l'heure)	Restauration (11h30-13h30)	Accueil du matin 7h00-7h30 Extérieur	Accueil du matin/soir Extérieur (tarif de l'heure)	Restauration Extérieur
1 à 800	0.70€	1.40€	4.40€	0.95€	1.40€	5.95€
801 à 1000	0.95€	1.90€	5.45€	1.20€	1.90€	7€
1001 à 1350	1€	1.95€	5.65€	1.25€	2.00€	7.25€
1351 à 1800	1.05€	2€	5.85€	1.30€	2.05€	7.45€
> à 1801	1.10€	2.10€	6.10€	1.40€	2.20€	7.80€